
DELIBERATION N°84/2026/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 JUILLET 2026 A 09H00
A LA SALLE DE DELIBERATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

**APPROBATION DU RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'ANNEE 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 55
Nombre de Procurations : 10

Nombre de Conseillers Présents : 40
Date de la convocation : 07 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi dix sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Sandra TROCHIMARA

ÉTAIENT PRÉSENTS : ADELSON Gilles – ADELSON Malika - AGESILAS Marc – ALLEN Dean-Nick – ALLEN Joël – AMBROISE Jean- Marc – ANATOLE Marc-Olivier – AZER monique – Joseph BELBRUN - BELIZAIRE Julner – BENOIT Marie-Sylvie — CASTOR Daniel — CHAMBRIER Jean-Philippe — DAOUDI Yahya - DENIZOT delphine – DIMANCHE Corine – DUFORT Darling – DUPUY marie-Antoinette – ELIBOX Thierry - FAUBERT Christian – FELIX serge — GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean – LOE-MIE Roland – MILZINK CINCINAT Yolande – NICOLAS Jean-Michel — PLENET Claude – PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David - SAHA Erick Félipe - SAINT-HILAIRE Fabiola – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia -

PROCURATIONS : METTELLA BOURDON donne procuration à Jean-Marc AMBROISE - PANELLE KARAM donne procuration à Joseph BELBRUN – CHENG TUNG Kenny donne procuration à Marie Sylvie BENOIT – BERTONI Dominique donne procuration à Patricia VICTOR – CLIFFORD Liser donne procuration à Serge FELIX – PIRIS VILHENA Rose marie donne Yahya DAOUDI – DELAR Seedna donne procuration à DUPUY Marie Antoinette – Farah GRISET-KHAN donne la procuration à Sandra TROCHIMARA – PAUL Hélène donne la procuration à Jemêtree GUARD – JACQUES Sandrine donne procuration à Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : AMOIDA Soebriena – CONTOUT Yari-Bernard – Eline GRAND EMILE – NEMOR Ismaël – PRINCE Emmanuel

INFORMATION Monsieur DUFAIL Serge est présent en remplacement d'un élu communautaire démissionnaire, Monsieur Olivier KONG – il ne prend pas part au vote de cette plénière.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Serge SMOCK

50 POUR	ADELSON Gilles – ADELSON Malika - AGESILAS Marc – ALLEN Dean-Nick – ALLEN Joël – AMBROISE Jean- Marc – ANATOLE Marc-Olivier – AZER monique – Joseph BELBRUN - BELIZAIRE Julner – BENOIT Marie-Sylvie — CASTOR Daniel CHAMBRIER Jean-Philippe — DAOUDI Yahya - DENIZOT delphine – DIMANCHE Corine – DUFORT Darling – DUPUY marie-Antoinette – ELIBOX Thierry - FAUBERT Christian – FELIX serge — GUARD Jemêtre – HIDAIR LOUIS Laura – LABEAU Patrick – LAQUITAINE Jean – LOE-MIE Roland – MILZINK CINCINAT Yolande – NICOLAS Jean-Michel — PLENET Claude – PREVOT BOULARD Stéphanie – RIBAL AUBIN Dorothy –RICHE David - SAHA Erick Félipe - SAINT-HILAIRE Fabiola – SERVIUS Hélène – SILEBER Rolande – SMOCK Serge - TORVIC Eliodor – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia - PROCURATIONS : METTELLA BOURDON donne procuration à Jean-Marc AMBROISE - PANELLE KARAM donne procuration à Joseph BELBRUN – CHENG TUNG Kenny donne procuration à Marie Sylvie BENOIT – BERTONI Dominique donne procuration à Patricia VICTOR – CLIFFORD Liser donne procuration à Serge FELIX – PIRIS VILHENA Rose marie donne Yahya DAOUDI – DELAR Seedna donne procuration à DUPUY Marie Antoinette – Farah GRISET-KHAN donne la procuration à Sandra TROCHIMARA – PAUL Hélène donne la procuration à Jemêtree GUARD – JACQUES Sandrine donne procuration à Serge SMOCK –
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu la délibération N°147/2025/CACL en date du 12 septembre 2025, portant approbation du rapport Prix et Qualité du Service de la fourrière animale intercommunale pour chiens et chats de l'année 2024 ;

Vu la délibération N 26/2026/CACL en date du 20 avril 2026, portant élection de la Présidente de la CACL ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Environnement - Déchets » du vendredi 03 juillet 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie en séance le mercredi 15 juillet 2026 ;

Considérant le rapport relatif à l'approbation du rapport Prix et Qualité du Service public d'élimination des déchets de l'année 2025

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, après avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du rapport relatif à l'approbation du rapport Prix et Qualité du Service public d'élimination des déchets de l'année 2025

ARTICLE 2

D'approuver les bilans technique et financier présentés dans le rapport annuel de l'année 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2025

ARTICLE 3

D'autoriser les services de la CACL à publier ce rapport sur son site internet à destination du public et à transmettre ce rapport aux communes membres de la CACL pour diffusion auprès du public.

ARTICLE 4

D'autoriser la Présidente à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guyane sis 7 rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le Vendredi 17 Juillet 2026

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE DE LA CACL
MAIRE DE LA VILLE DE CAYENNE

SANDRA TROCHIMARA